

Nom -----

Prénom -----

Sexe (cochez) : M F

Date de naissance -----

Adresse -----

CP : -----

SITUATION (COCHEZ)

Ville : ----- Lycéen(ne)

Téléphone : ----- Autre Précisez -----

E-mail : -----

PHOTO
D'IDENTITE

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées (photo, nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, mail) seront utilisées et conservées pendant une année par les services de la mairie uniquement dans le cadre de l'opération « argent de poche ». Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie : mairie@la-chataigneraie.fr ou 02 51 69 60 41. Le délégué à la protection des données est E-collectivités, 65 Rue Kepler, 85000 LA ROCHE SUR YON – 02 53 33 01 40 – dpo@ecollectivites.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés et n'ayant pas obtenu de réponse, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – 3 Place de Fontenoy – 75334 Paris cedex 07 – 01 53 73 22 22).

VACANCES D'ÉTÉ 2023

Mes disponibilités (1/2 journée de 9h à 12h)

- | | | | |
|---|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mardi 27 juin | <input type="checkbox"/> Jeudi 29 juin | <input type="checkbox"/> Mardi 4 juillet | <input type="checkbox"/> Jeudi 6 juillet |
| <input type="checkbox"/> Mardi 11 juillet | <input type="checkbox"/> Jeudi 13 juillet | <input type="checkbox"/> Mardi 18 juillet | <input type="checkbox"/> Jeudi 20 juillet |
| <input type="checkbox"/> Mardi 25 juillet | <input type="checkbox"/> Jeudi 27 juillet | <input type="checkbox"/> Mardi 1 ^{er} août | <input type="checkbox"/> Jeudi 3 août |
| <input type="checkbox"/> Mardi 8 août | <input type="checkbox"/> Jeudi 10 août | <input type="checkbox"/> Lundi 14 août | <input type="checkbox"/> Jeudi 17 août |
| <input type="checkbox"/> Mardi 22 août | <input type="checkbox"/> Jeudi 24 août | <input type="checkbox"/> Mardi 29 août | <input type="checkbox"/> Jeudi 31 août |

A partir des réponses reçues, la municipalité établira un planning permettant de répartir équitablement les participations. Ce planning vous sera communiqué à compter du 19 juin 2023. De plus, si le nombre d'inscriptions est trop important sur l'ensemble de l'opération, un tirage au sort sera alors effectué.

Pièces à joindre obligatoirement:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Autorisation parentale | <input type="checkbox"/> Lettre de motivation |
|---|---|

Pièces à joindre uniquement en cas de première demande en 2023 :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité) | <input type="checkbox"/> Attestation d'assurance responsabilité civile |
| <input type="checkbox"/> Photocopie de l'attestation d'assuré social | <input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire |

La mairie se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire au 02 51 69 60 41

DOSSIER D'INSCRIPTION argent de poche année 2023

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur....., en qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- ✚ La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche » ; En aucun cas, la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire
- ✚ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération ; Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au courant de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ✚ La commune s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres
- ✚ Autorise le responsable des services techniques à prévenir les services d'urgence et à prendre toutes les mesures nécessaires dans l'intérêt du jeune, si son état de santé l'exige.

● **Médecin traitant** : Nom : Tél :

Nom et Téléphone de la personne à prévenir :

➤ Autorise mon fils/ma fille :

Nom Prénom.....

Domicilié(e) à :

A participer à l'opération « Argent de poche »

Mon fils/ma fille à rentrer seul(e) après l'activité.

Fait à.....
le.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

➤ De plus j'autorise :

Je (nous) soussigné (és) (Nom et prénom des 2 parents),

représentant(s) légal(ux) de (nom et prénom du jeune).

nous autorisons la prise de photos et la publication des photos de notre jeune

Sur le site internet de la commune

Dans Au fil de L'info (Bulletin municipal)

Sur la page Facebook de la Commune et Compte Instagram de la commune

Nous n'autorisons pas la publication des photos de notre jeune

(Cocher votre choix)

Signatures des 2 représentants légaux (2 signatures obligatoires)

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées (photos) seront utilisées sur les supports de communication de la commune (cités ci-dessus) et seront conservées dans les archives communales. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la mairie : mairie@la-chataigneraie.fr ou 02 51 69 60 41. Le délégué à la protection des données est E-collectivités, 65 Rue Kepler, 85000 LA ROCHE SUR YON – 02 53 33 01 40 – dpo@ecollectivites.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés et n'ayant pas obtenu de réponse, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés – 3 Place de Fontenoy – 75334 Paris cedex 07 – 01 53 73 22 22).

DOSSIER D'INSCRIPTION argent de poche année 2023

CONTRAT DE PARTICIPATION au dispositif « ARGENT DE POCHE »

Pour les jeunes âgés de 16 ans à 18 ans (non révolu) – habitant de La Châtaigneraie.

Ce contrat est un engagement de votre part, mais également de la part de l'encadrant du dispositif, à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires sur un temps **de 3h** journalières
- Pour l'année 2023, j'indique toutes les matinées pour lesquelles je suis disponible et la commune m'indiquera les ½ journées retenues en fonction du nombre de demande.

Concernant la réalisation du chantier

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants.
- De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures (type chaussures de randonnée) adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés (pas de chaussures en toile).
- Etant indemnisé pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée du chantier, l'usage des téléphones portables devra à minima être placés sur répondeur.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement durant le chantier

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants
- Je reste poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille mais également envers les autres participants et tout public rencontré à l'occasion du chantier.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je le remets à l'encadrant à la fin du chantier.

Sanctions appliquées entrainées par le non-respect d'un point énoncé ci-dessus :

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche »
- Non indemnisation du chantier pour lequel les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants

Indemnisation du chantier

- Toute réalisation satisfaisante du chantier entraine le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée **à 15€par chantier**.et sera versée par **virement bancaire au nom du participant. Si le jeune n'est pas titulaire d'un compte bancaire, le virement se fera sur le compte de ses parents ou son tuteur.**
- J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui sont énoncées.
- Pour valider ma candidature, je joins une courte lettre de motivation adressée à Madame Le Maire.

Fait à le.....

Nom prénom du participant :

Signature du participant (avec mention « lu et approuvé »)